

PROCÉDURE DE GESTION DES PLAINTES EXTERNES

Sujets concernés: Ce système de gestion couvre les plaintes relatives à la violation d'une loi ou d'un règlement, aux impacts des activités forestières et à la planification forestière. Pour toute autre plainte veuillez contacter un responsable ou utiliser le système de gestion des plaintes approprié.

GESTION DES PLAINTES

Personne responsable	Coordonnée
Félix Plante	Email : felix.plante@nordic.ca Tel : 418-748-6481 ext. 238

